

CAHORS

UN TOURNANT TOURNÉ

Ecrivain dimanche dernier avec cette hauteur qui s'attache à ses œuvres, l'ex-percepteur donne des leçons et des conseils au maire de Cahors.

« Vous êtes, lui a-t-il dit, à un tournant... » Le tournant, c'est la manufacture des Tabacs.

Nos lecteurs connaissent la nouvelle « scie » que l'hôtelier de la rue des Mathurins manœuvre depuis quelques jours avec la complicité de M. Cagnac.

Hélas, les deux compères ont raté tous leurs effets et l'unanimité de la presse républicaine a fait à leur invention un bien mauvais accueil.

La raison de cet échec est double : c'est d'abord parce que le parti républicain a horreur des politiciens à double face qui ne se glissent dans les rangs des démocrates que pour les mieux trahir.

Republicain, tant qu'il fut fonctionnaire le directeur (?) du *Réformateur* suit, enrôlé sous la bannière du sénateur panamitar, du renégat Rey et du clercal Bourdin et, marchant sous les ordres de ce trio, il combat les Républicains au nom de la République pour le plus grand profit de la Réaction dont il est devenu le serviteur. Il est des pantalonnades qui écourent et dégoûtent les honnêtes gens ; celles de l'ineffable Rougier sont de ce nombre.

Et M. Cagnac ! Que dire de cet édile jadis si encombrant et aujourd'hui si minusculement bon par tous les partis qu'il a trahis !

Jouant tout d'abord à merveille un rôle de pantin dont de M. Bourdin, tirait les ficelles, M. Cagnac devorait d'ambition, se fit socialiste, non point pour sauver la cause prolétarienne dont il se moque comme de sa première hache, mais pour se donner une importance dont il espérait tirer grands honneurs.

On l'a vu, à cette époque déjà lointaine, crier sur les toits sa foi démocratique, son athéisme et son anticléricalisme. Il touchait à tout, parlait à tous propos, censurait à tous les coins de rue et riait en compagnie des réactionnaires les plus avérés, des bons tours qu'il jouait au parti républicain.

Les socialistes eurent vite fait de percer à jour la manœuvre de leur chef improvisé et ils débarquèrent le trop compromettant personnage. On sait comment, après avoir été recueilli par le parti radical et avoir échappé au naufrage en 1900, M. Cagnac s'éleva en 1904 sous le poids d'une impopularité qu'il avait été incapable de conjurer.

Aux élections dernières, M. Cagnac a voulu réparer. Il aurait accepté avec empressement une place sur la liste Ausset-d'Armagnac ; il réussit à se faire prendre au second tour par la liste républicaine à laquelle il jura un dévouement sans bornes.

Quelques semaines après, M. Cagnac devenait l'adversaire de la municipalité qui l'avait fait élire, et, aux élections législatives du 6 mai, il soutenait ouvertement la candidature cléricale de son ami Bourdin.

Voilà le second personnage qui, ne pouvant donner des ordres, voudrait donner des conseils au parti républicain.

Avec des porte-voies de cette espèce, MM. Beral, Rey et Bourdin auront toujours la certitude de pas se faire écouter.

Mais ce qui a, encore et surtout, fait rater leur fusée, c'est la prétention extravagante qu'ils émettaient.

Ces beaux messieurs auraient voulu que la municipalité radicale de Cahors allât se jeter dans les bras des deux sénateurs renégats et du député papiste pour demander avec eux la Manufacture.

Nous avons ici traité à plusieurs reprises cette question et nous n'y reviendrons point. Nous avons dit que, dans une semblable affaire, où la concurrence est très grande, il fallait avoir auprès du gouvernement l'appui d'amis autorisés.

MM. Rey, Beral et Bourdin sont-ils les amis du ministère Clemenceau ? Répondez, ô Rougier ; expliquez-vous, ô Cagnac !

Vous vous taisez et vous avez raison. La vérité est que tous nos anabaptistes vous ont chargé de les faire participer au bénéfice de l'obtention de la Manufacture, si on l'obtient. Et vous voudriez tendre un piège à la municipalité : Elle ne s'y laissera pas prendre parce qu'il est trop grossier.

Au nom de la ville républicaine de Cahors qui est seule intéressée dans cette question, le Maire a fait et fera toutes les démarches nécessaires. Il les fera avec MM. Cocula, Malvy et Bécays, et il sera bien reçu. S'il se faisait escorter par vos trois patrons, il serait certainement mal reçu.

C'est avec les républicains que le maire obtiendra satisfaction, si c'est possible ; son échec serait sûr si on voyait à ses côtés les représentants

de la réaction ou s'il traînait après lui MM. Rougier et Cagnac.

M. le D^r Darquier nous en avons la conviction, ne commettra pas la lourde faute de compromettre les gros intérêts dont il a la charge en associant à ses démarches trois hommes, dont deux apostats en qui s'incarnent tous les partis de droite.

Nous sommes même persuadés que sur ce point, M. le maire n'a jamais eu une hésitation. Il pourra dire à l'ex-percepteur : « J'agis et j'agirai sans le concours de vos trois loustics ; j'agis et je marche avec Cahors républicain, et Cahors républicain ne connaît pas Rey, Bourdin et Beral. Le tournant est tourné et je me sens très bien en selle. »

Telle est la réponse bien simple qui peut être faite aux élucubrations du gâte-sauces parisien et à celle du malheureux M. Cagnac.

On pourrait ajouter que rien n'empêche MM. Cagnac et l'ex-percepteur de faire, avec leurs protecteurs, une démarche au ministère et de décrocher cette timbale de la Manufacture. Nous serions curieux de savoir comment ils auront été reçus.

Peut-être l'obtiendront-ils tout seuls et sans déranger le maire.

M. Cagnac, allez donc au ministère, c'est votre devoir de conseiller municipal ; allez, allez vite ; Cahors a les yeux fixés sur vous.

Le Journal du Lot.

La concession des édifices cultuels

Le lendemain de la réunion des évêques, les journaux publièrent, à titre de document la formule d'un contrat que les curés devaient faire signer aux maires de leur commune.

Ce contrat dont la durée est de 18 ans est relatif à la concession de jouissance des édifices cultuels.

Cette décision des évêques a été communiquée par M. Laurans aux curés doyens du département réunis à cet effet à l'Evêché, mercredi dernier.

A cette réunion il fut décidé qu'avant 3 jours les desservants devaient faire signer ce contrat par les maires et en cas de refus de la part de ceux-ci, cesser toute célébration du culte.

On nous affirme de divers côtés, que les desservants, les plus pressés se sont mis en campagne aussitôt, la décision des doyens connue, et que certains ont même obtenu quelques signatures de maires.

On reconnaît que de la part de ceux-ci c'est aller vite en besogne, et ça ne prouve pas qu'ils aient eu une juste compréhension de ce qu'on leur a fait faire.

Les maires ne doivent pas, ne peuvent pas signer un tel contrat, d'abord parce que ce contrat ne se justifie pas, ensuite parce que les maires ne peuvent prendre eux-mêmes une telle responsabilité.

Les églises en effet restent ouvertes et laissées à la disposition des desservants pour les exercices du culte : nulle contrainte n'est exercée contre cette célébration, puisque la déclaration conformément à la loi de 1881 sur les réunions publiques est supprimée.

D'autre part, les maires ne peuvent pas signer un contrat, ni prendre une décision sans l'approbation de leur Conseil municipal.

Approuver un tel contrat, serait la fin du culte public en France et l'instauration du culte privé et au surplus, ce serait donner beaucoup d'importance à l'autorité diocésaine devant laquelle l'autorité civile devrait plier — puisqu'il est dit dans la formule de concession de jouissance que le contrat ne sera définitif et la signature du curé n'aura de valeur qu'après apposition dans un délai de 10 jours sur le présent titre de l'approbation de l'évêque diocésain.

Les maires ne peuvent donc pas approuver ce contrat qui après tout n'est qu'un truc pour provoquer encore de l'agitation parmi les populations de nos campagnes.

Mais ce truc ne saurait réussir : évêques et desservants ne pourront qu'en être les premières victimes, car si ceux-ci suivent à la lettre les instructions reçues, c'est-à-dire, refusent d'exercer la célébration du culte, ils seront convaincus de mauvaise volonté, puisque les édifices diocésains leur sont toujours entièrement ouverts, et cela sans condition.

Et une fois de plus, leur agitation sera vaine.

LOUIS BONNET.

Subvention

L'Officiel du 31 janvier publie le tableau de répartition du crédit de 500.000 francs ouvert au ministère de l'intérieur pour les subventions allouées par l'Etat aux communes pour secours aux familles nécessiteuses de réservistes et territoriaux.

Le département du Lot est compris dans cette répartition pour une somme de 5.400 francs.

Procès de presse

Le tribunal correctionnel de Cahors a rendu son jugement dans les affaires de diffamation introduites par M. Salgues de Génies, maire de Marcihac et ses amis, contre l'Union Républicaine, M. Couderc et trois membres du bureau de bienfaisance.

Il se déclare incompetent pour juger l'article dont se plaint M. Salgues, celui-ci ayant été attaqué comme maire.

Pour les articles qui ont attaqué les membres du bureau de bienfaisance, le tribunal, suivant la Cour de Cassation, dit qu'ils sont des citoyens privés et se déclare compétent.

On assure que les quatre jugements rendus sont frappés d'appel par les divers intéressés.

M^e Lacaze et M^e de Valon plaideront devant la Cour d'Agen pour leurs clients respectifs.

Manufacture de l'Etat

M. Julia, commis de culture des tabacs à la direction de Cahors, est nommé en la même qualité à la direction de Tonneins.

M. M. Thévenon, Granon et Piénon, sous-officiers présentés par la commission de classement, ont été nommés commis de culture des tabacs de 8^{me} classe à la direction de Cahors.

Postes et Télégraphes

Mlle Camy, dame employée à Paris, est nommée receveuse des Postes au Vigan, en remplacement de madame Barrat retraitée.

Service vicinal

Durée de décision du 25 janvier 1907, M. Loubière (Blaise-Hilarion), a été nommé cantonnier du service vicinal dans le département du Lot.

Au Palais

Les conséquences d'un verdict

Nous avons donné ici le compte rendu des débats de la Cour d'Assises où la veuve Barthe, de Belfort, fut condamnée à un an de prison pour avoir fait usage d'un faux testament et s'être approprié toute la succession de sa sœur, la veuve Austruy, de Barrabe, commune de Pern (30.000 francs environ).

Le tribunal civil de Cahors a été saisi par M. Zacharie Barthélémy, frère de la condamnée, d'une demande tendant à faire priver sa sœur de sa part dans la succession qu'elle avait voulu prendre illicitement en entier.

Après plaidoiries de M^e Lacaze, pour M. Barthélémy et de M^e Besse, pour la veuve Barthe, le tribunal a accepté cette demande et il a décidé que toute la succession de la veuve Austruy reviendrait à M. Barthélémy.

Pour avoir voulu prendre, la veuve Barthe n'aura rien.

Aviron Cadurcien

Samedi soir à 7 heures aura lieu dans les salons de l'Hôtel de l'Europe le banquet annuel des membres de la société nautique « l'Aviron Cadurcien ».

Dépôt de remonte d'Aurillac

C'est le vendredi 22 février, qu'aura lieu sur la place de la Chartreuse à Cahors, les opérations du Comité de remonte d'Aurillac pour l'achat des chevaux de selle et d'attelage destinés à l'armée.

Concours agricole du 1^{er} février

Le concours d'animaux gras a eu lieu vendredi 1^{er} février à 2 heures sur la place Thiers.

Les membres du Jury étaient : MM. Delbreil vice-président de la société ; Dr Aymard secrétaire, Bras vice-secrétaire, Quercy professeur d'agriculture, Pagès, Delbru, Vinet, Deltit, Combes, Dalet, Laporte, Carrié, Rodes et MM. Arnaudet et Blanc, conseillers municipaux.

Avant la lecture du palmarès, M. Delbreil, au nom de la société agricole, a prononcé une allocution applaudie et les récompenses ont été décernées aussitôt :

Boeufs

1 ^{er} Prix : Claret à Caix.....	100 fr.
2 ^e — Pradaudé à Montamel.....	90 —
3 ^e — Bos à Caillac.....	80 —
4 ^e — Cavalé à Caix.....	70 —
5 ^e — Guingal à Puy-l'Evêque.....	60 —
6 ^e — Rigal-Théron à Donelle.....	50 —
7 ^e — V ^e de Rougé à Mercuès.....	40 —
8 ^e — de Valon à Salvezou.....	40 —
9 ^e — Laporte à Montebrier.....	40 —
10 ^e — Marmies à Caix.....	35 —

Moutons

1 ^{er} Prix : Brel à Raux.....	40 fr.
2 ^e — Coulon à Labastide-Marnhac.....	35 —
3 ^e — Cavalé à Caix.....	30 —
4 ^e — Jordanet à Flunac.....	25 —
5 ^e — V ^e de Rougé à Mercuès.....	20 —
6 ^e — Raynal à Larroques-Arc.....	15 —
7 ^e — Rollés à Maxou.....	12 —

A propos d'un vol

Nous disions dans un de nos derniers numéros, que le nommé Cach avait été surpris au moment où il essayait de vendre nuitamment quatre énormes poules, au prix par trop modique de 5 fr.

Naturellement, la police avait conclu de ce fait que les poules offertes pour cette somme étaient le produit d'un vol. Nous apprenons aujourd'hui qu'elles avaient été effectivement volées à M. Leclech, chef de gare à Cahors.

Cach va donc être invité à s'expliquer devant M. le procureur de la République.

Crépage de chignons

Une jeune personne, Rose Planacassagne, est allée se plaindre au commissariat de police d'avoir été égratignée, frappée et renversée, rue Fénelon, par deux autres tourterelles qui n'avaient, prétend-elle, aucune raison de la maltraiter.

Plusieurs personnes ont été témoins de l'agression. Il est possible que l'affaire se déroulera en correctionnelle.

Lou Gorrit del Quercy

Nous rappelons à nos compatriotes à Paris que le banquet, — 5 fr. — donné par l'Union Amicale « Lou Gorrit del Quercy » fondée par les Enfants de Frayssinet, aura lieu samedi prochain, 9 février, à 8 h. 30 soir, au Restaurant de Paris, 23, galerie Montreuil pensier (Palais-Royal).

De nombreux convives se sont fait inscrire parmi lesquels plus de 50 dames qui assureront à ce dîner un cap-lus gracieux.

Une indiscretion nous permet d'annoncer qu'il a été vendu déjà plus de 200 cartes pour le bal (1 fr.) qui commencera à 10 h. 30 et se terminera à 6 h. du matin.

« Lou Gorrit del Quercy » nous a habitués au succès (plus de 500 compatriotes assistaient à son concert-sauterie du 15 décembre) et nous savons que la fête du 9 février se déroulera dans un joli cadre et que l'organisation en sera impeccable.

M. Vialettes, le délicieux poète patoisant du Lot, y dira une poésie en patois qu'il compose tout exprès sur « Lou Gorrit del Quercy » ; M. Bru chanta avec 2 autres artistes un trio dont on dit merveille ; on aura le plaisir d'y entendre « Moun biel Quercy » de notre si sympathique Jules Lafforgue et un autre chant patois, vieux de quelque dix années, et qui est, à son apparition, un véritable succès.

L'orchestre sera parfait et l'on y répète une *bouree* qui fera les délices de tous.

Menu du dîner : Potage, consommé aux perles Saint-Germain. — Hors d'œuvre : Bouchées de volailles truffées. — Relève : Truite saumonée, de Vers. — Entrée : Filet de bœuf aux champignons farcis aux truffes. — Roti : Chapon du Lot au cresson de Fréouret. — Salade. — Légumes : Haricots verts de Cabessut. Fonds d'artichauts de Duravel. — Entremets : Bombe gourdonnaise, Parfait. — Dessert. — Vins : Chablis, Vieux Cahors, Champagne. — Café. — Liqueurs.

Nous lisons dans un journal de la Somme :

« A la distribution des récompenses » faite à l'Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens, le 1^{er} prix de pharmacie avec félicitations des professeurs, a été attribué à l'élève Sylvain Pugnoi ; une médaille d'argent lui a été décernée pour ses succès scolaires de 1906. »

Nos félicitations à M. Pugnoi qui est originaire de Frayssinet et fut toujours un « bûcheur ». Nous connaissons depuis l'enfance son caractère et nous sommes assurés qu'il saura se faire une place honorable dans la science pharmaceutique.

Nous ajouterons qu'il vient d'installer, 150, rue Lamarck, une pharmacie modèle où il donnera à ses compatriotes, membres de l'Union Amicale, nous sommes autorisés à l'annoncer, tous ses produits avec un rabais de 40 à 50 0/0 sur les prix ordinaires.

A. C.

Théâtre de Cahors

Ainsi que le public Cadurcien a pu le constater, nous avons eu ces temps derniers quelques spectacles dont il n'a eu qu'à se louer « Vous n'avez rien à déclarer ; la Belle Marschaise, Fred, Le Duel et enfin Biribi et Chez les Zoques, autant de pièces qui ont été données de façon plus que satisfaisante.

On nous annonce la chute de l'Aligle par la tournée Bordenave. Bien que rien ne nous permette de supposer que celle-ci soit inférieure à celles qui l'ont précédée sur notre scène, la commission théâtrale nous informe qu'elle n'a pas été appelée à donner son avis, cette troupe ayant demandé l'autorisation avant sa nomination par le Conseil Municipal.

Musique du 5^{me} de ligne

PROGRAMME DU 3 FÉVRIER 1907

Allegro Militaire,	Apté.
La Colombe,	Gounod.
Valse Poudrée,	Popy.
Charles VI (Fantaisie),	Halévy.
Marche Indienne,	Sellenick.

Allez Fénelon, de 3 heures à 4 heures

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 26 janvier au 2 février 1907

Naissances

Chatonnet Marguerite, rue Fénelon, 5.
Galtié Hélène-Antoinette, rue Clément-Marot, 9.
Estampes André-Marcel-Honoré, rue Nationale, 39.
Alphonse Julienne-Marie-Madeleine, rue du Lycée, 9.
Ferras Roger-Antoine-Clément-Emile, avenue de l'Abatoir.
Englade Charles-Michel, rue St-Pierre, 7.
Tranier Marie, rue du Port-Bullier, 5.
Marcelle, à la Maternité.
Vallet Jean-Henri-Lucien, rue Daurade, 7.
Michon Antoinette-Gabrielle, avenue de la Gare, 5.

Publications de Mariages

Bouygues Théophile, employé des postes et Bouquié Lea-Marcelle-Suzanne, s. p.
Henras Jules jardinier et Maratuech Marthe-Marie-Jeanne, s. p.

Mariages

Bertin Michel-Marius, commis principal des contributions indirectes et Astruc Amélie-Marcelle s. p.
Armand Jean-Marcel, employé au chemin de fer et Bras Maria, cuisinière.
Ginet Pierre, cultivateur et Carriol Ernestine-Léa, repasseuse.

Décès

Lescole Anne, épouse Vialard, s. p., 61 ans, quai Segur d'Aguesseau, 60.
Noël Marie, épouse Cubières, s. p., 64 ans, rue Rousseau.
Bousquet Jean-Marc, 9 ans, impasse de la Charité, 1.
Cayrac Marie, s. p., veuve Fourquié, 79 ans, Hospice.
Binet Anna, s. p., veuve Terret, 58 ans, rue Pélégri, 3.
Servières Anne, religieuse, 56 ans, célibataire, rue des Ecoles, 1.
Nègre Georges-Jean-Marie, 2 ans, impasse de la Charité, 2.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris 1^{er} février, 9 h. 30 m.

Loterie de la presse

Au tirage de la loterie de la presse qui a eu lieu le 1^{er} février à 8 heures du matin, le numéro 5.293 de la série 38 gagne 250.000 francs.

Paris, 1^{er} février, 1 h. 31 s.

Tirage d'Obligations

Au tirage de la ville de Paris 1905, le numéro 241.109 gagne 100.000 francs.

Le Conseil des Ministres

Le Conseil des ministres qui devait avoir lieu ce matin a été ajourné.

La loi de Séparation

M. Briand a envoyé aux préfets une circulaire les avisant qu'ils recevront prochainement des instructions relatives à l'application de l'article 5 de la loi du 2 janvier 1907 prévoyant la jouissance gratuite des édifices communaux affectés à l'exercice du culte.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 2 février, 1 h. 35 s.

Les Souverains Anglais à Paris

Les souverains anglais arrivent aujourd'hui à Paris, ont demandé au gouvernement français qu'aucune autorité ne se trouve à la gare pour les recevoir.

Le Pape et l'exercice du culte

Une dépêche de Rome annonce que le pape concentre tous ses efforts pour trouver une solution honorable et pratique relativement à l'exercice du culte en France.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Fontanes

Vendredi a eu lieu l'ouverture du bureau de poste concédé dernièrement à la

commune de Fontanes, destiné à desservir également Montdomerie et St-Paul, et géré par notre compatriote M. Marconi, facteur-receveur, à qui nous souhaitons une cordiale bienvenue.

La création de ce bureau offrait un réel intérêt pour notre région où nombreux sont les commerçants dont il facilitera les informations et les opérations. Aussi, tous rendons-nous à l'envisager un hommage à l'activité et au dévouement de nos édiles qui ont su obtenir une telle faveur de l'administration.

Mais s'il nous est agréable de féliciter et de remercier ceux de nos conseillers municipaux qui prennent ainsi de tels intérêts de leurs mandats, il est juste d'adresser de vifs reproches à ceux de nos représentants qui ont failli à leur devoir ; l'un M. Dugès notaire, que son apathie traditionnelle, sa peur des responsabilités, ou la crainte de déplaire à quelques exaltés en votant avec la majorité, ont retenu chez lui quand il a fallu prendre la délibération décisive ; l'autre, Cazas Jean-Antoine, cependant conseiller du bourg, qui, présent à la réunion a refusé sans alléguer de motif de signer la dite délibération ; et cependant il avait sous les yeux la preuve que la commune n'avait consenti aucun sacrifice pécuniaire ou autre.

Il était de notre devoir de signaler l'attitude de ces mandataires infidèles, parce que réactionnaires. On s'en souviendra.

Un groupe d'électeurs.

St-Paul-Labouffie

Mérite agricole.

Dans la liste des décorations de mérite agricole, nous relevons le nom de M. Gisbert François-Marie, conseiller municipal de St-Paul, président du Comité républicain de notre commune.

Nous adressons nos plus vives félicitations à notre sympathique compatriote.

Service postal.

Notre nouveau service postal fonctionne depuis le 1^{er} février courant, à la grande satisfaction de tous les habitants de la commune. L'interim du poste de facteur est assuré par notre ami Elie Luc, qui s'acquitte avec la plus grande ponctualité de ses fonctions.

Calvignac

Fête scolaire.

Le dimanche 10 février courant, à 3 heures du soir une séance récréative sera donnée à Calvignac par les élèves de l'école laïque des filles, sous la direction de Mlle Longuech, institutrice. Les garçons exécuteront en même temps des chants d'ensemble. Une comédie : « Le petit chaperon rouge », sera jouée par les fillettes ; des poésies seront aussi débitées. Tout nous promet une intéressante après-midi. Nous aurons aussi la bonne fortune d'entendre, par le phonographe, des œuvres de nos grands musiciens. Le citoyen Bru, toujours dévoué aux idées laïques, qui ne recule pas devant des sacrifices pour donner à ses concitoyens une idée de l'art, nous fournira l'occasion d'apprécier les belles conceptions de nos grands maîtres.

Ainsi qu'on le voit, on ne s'ennuiera pas chez nous. Nous ne pouvons que féliciter les organisateurs de ces réunions, car ils enseignent qu'on ne doit pas vivre continuellement dans l'isolement et habituellement à penser toujours à soi.

Bal de la jeunesse laïque.

À cette occasion, la jeunesse laïque de notre commune a organisé également pour le soir, un bal public.

Rien n'a été négligé pour que la fête réussisse et soit vraiment une distraction pour les habitants de Calvignac qui ne marchant pas à leur tour leurs félicitations et leurs remerciements aux organisateurs.

Caillac

Comité radical.

Le Comité radical et radical socialiste s'est réuni le 26 janvier, sous la présidence du citoyen Paul Brunet.

Après discussion de l'ordre du jour, les membres du Comité ont renouvelé leur confiance au bureau en le maintenant en fonctions pour l'année 1907 ; il reste donc composé de la façon suivante :

Président : M. Paul Brunet ; vice-président : M. Jean Brunet ; trésorier : Célestin Capis ; secrétaire : Pierre Dumas.

Sont désignés comme délégués : MM. Paul Brunet, Célestin Capis, Célestin Vincent, Vialoles et Alazard.

Les délégués ont accepté le mandat de se rendre à Luzzech et de voter, à l'occasion de la formation du bureau fédéral, pour les seuls citoyens qui sont au premier rang de la démocratie, c'est-à-dire pour ceux sur la sincérité desquels on peut compter sans réserve.

Le Comité avant de lever la séance tient néanmoins à blâmer énergiquement les individus qui, à Caillac, entretiennent la division au sein de la commune et se maintiennent au pouvoir flanqués des pires ennemis de la démocratie.

Saint-Cyprien

Jury d'expropriation.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Salves Louis, à Aucor, a été nommé membre du Jury d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Nos sincères félicitations.

Lascabanes

Triste compatriote.

Un compatriote, le nommé Cambrouze, qui comparait le 25 janvier devant le tribunal correctionnel de Moissac, n'est pas un vulgaire malfaiteur.

Il a exercé un tas de professions sans pouvoir s'attacher à une : tour à tour cultivateur, représentant de commerce, domestique, etc., etc., il a habité diverses localités mais notamment le canton de Castelnau.

A peine âgé de 29 ans, il était inculpé de 4 vols assez importants dont l'un s'élevait à 3.000 francs, qu'il commit à Cézac au préjudice de M. Marcenac.

Les autres vols ont été commis dans

les communes de Miramont, Lamagistère et cela en moins de deux ans. Cambrouze était un habile cambrieleur qui dérobaient argent, bijoux sans compter d'effraction. Changeant de nom très souvent, Cambrouze a échappé à la gendarmerie et lorsqu'il fut arrêté, ce ne fut qu'après une enquête et une instruction minutieuses et habiles qu'on put le convaincre des méfaits.

C'est pourquoi le tribunal correctionnel de Moissac a condamné notre triste compatriote à trois ans de prison.

Vire

M. Savy adresse la lettre suivante à M. Delbreil curé, en réponse à la lettre de ce dernier de dimanche :

Vire, le 31 janvier 1907.

Monsieur Delbreil curé de Vire, J'avais mis un point final au fond de ma dernière lettre, je regrette beaucoup que votre réponse me force à ajouter quelques mots.

Votre lettre insérée dans le Journal du Lot du 27 janvier n'est tout ce que mes amis et ma femme affirment. En cette occurrence je reste avec ma femme et mes amis, en qui j'ai une absolue confiance.

Je vous remercie de vouloir bien mettre à ma disposition le texte écrit de votre discours du 6 janvier que, ce jour-là, vous n'avez pas lu. Il est trop tard.

Je vous concède que je ne puis atteindre les hauteurs où vous vous tenez et où fleurissent les loques de toutes couleurs.

Raison majeure pour que je ne vienne pas vous y trouver. En tous cas, comme ces hauteurs serinent doivent être à la même distance de Port-de-Vire que de chez moi au presbytère, vous auriez été bien aimable de m'en indiquer le chemin.

Je vous salue,

SAVY

Epicier au Port-de-Vire

Arrondissement de Figeac

Figeac

Notre ami M. A. Galtié, secrétaire en chef de la sous-préfecture de Figeac, adresse au gérant du Réformateur, la lettre suivante en réponse à un fillet paru dans ce journal.

Figeac, le 30 janvier 1907

Monsieur,

De l'entrefilet « En voulez-vous des palmes » inséré dans le numéro de dimanche 27 janvier 1907, je relève la phrase suivante :

« Voilà, braves électeurs, ce qu'il faut faire pour être décoré, et de plus il faut être en bons termes avec M. le Secrétaire à cause des rapports. »

Les rapports que je suis appelé à faire sur les candidats aux distinctions honorifiques, m'étant inspirés par mon chef, ce n'est qu'à lui que j'en dois compte ; aussi, suis-je persuadé que ce n'est pas à ces rapports que vous voulez faire allusion, mais bien à la démarche personnelle que j'ai faite il y a un an, au sujet de la candidature à une médaille d'honneur, d'un individu qui, s'il n'avait pas de titre sérieux à cette distinction, en avait tout au moins un d'un genre particulier et pour la distribution duquel Tribunaux seuls ont le monopole.

J'estimais que ce titre, ajouté à la reconnaissance qu'ont certainement pour le candidat en question, ses fournisseurs, était bien suffisant et qu'il était de mon devoir d'en aviser l'administration compétente, trompée sur les qualités du candidat présenté à son examen.

Cela m'a valu d'être honoré de sa rançune et des attaques du Réformateur. Rien ne pouvait m'être plus agréable car si je vis en bons termes avec tous les Républicains sincères et si j'ai des relations correctes avec tous les gens honnêtes, il me plaît de n'avoir pas cette même attitude avec deux catégories de gens :

1° Avec ceux qui sont dotés d'un casier judiciaire ;

2° Avec ceux qui, n'en ayant pas, de notoriété publique, devraient en avoir un.

Je vous requiers, conformément à la loi, d'avoir à insérer cette réponse dans votre plus prochain numéro.

A. GALTIE

CAJARC

Nous recevons de M. le docteur Larnaudie, Conseiller général la lettre suivante en réponse à un article paru dans le numéro du 27 janvier.

Dans un entrefilet du « Journal du Lot » paru dimanche dernier, un groupe de radicaux s'indigne de la nomination de M. Mirabel Florent, conseiller municipal de Cajarc, comme délégué des bureaux de bienfaisance, à la commission cantonale d'assistance aux vieillards et me reproche amèrement, mais toujours sous le couvert de l'anonymat, d'avoir favorisé cette candidature.

Avec mon excellent collègue M. Granot, j'ai en effet recommandé M. Florent Mirabel, personnalité très sympathique, aux amis des communes qui nous firent l'honneur de nous consulter.

Par cet avis, comme par ma proposition toute spontanée, en faveur de M. Gazeau pour cette même commission, j'avais voulu mettre mes actes d'accord avec mes déclarations et cru travailler à l'union du parti républicain.

La qualité de républicain, accordée à M. Mirabel, est-elle discutable ? Ce candidat de la liste réactionnaire déposa au lendemain de son élection et dès la 1^{re} réunion du Conseil municipal une motion de félicitations au ministre Combes pour son action laïque et démocratique, motion qui recueillit également la voix d'un autre de ses collègues élu sur la même liste.

C'est aux écoles laïques qu'il a confié successivement l'éducation et l'instruction de ses quatre enfants et il ne s'est compromis dans aucune des manifestations cléricales de ces dernières années. Depuis 1900 nous l'avons toujours vu, a

nos côtés, en ville et dans les communes rurales, lutter en faveur des candidatures républicaines de MM. Vival, Becays, et Granot. L'an dernier encore, ses enfants présidaient à la formation d'un groupe de jeunesse laïque à Cajarc et de ce fait cette famille eût les honneurs de la presse bien pensante. Beaucoup de nos concitoyens ont donné moins de gages à la démocratie et l'artifice invoqué pour opposer ici au parti républicain le parti Larnaudie est cette fois encore sans valeur.

Mais objectera-t-on, non sans une apparence de raison, M. Mirabel fut l'un de la liste réactionnaire. C'est, j'en conviens, regrettable ; malheureusement, à Cajarc, toutes les élections locales ont été jusqu'à ce jour l'occasion d'un conflit de personnes plutôt que d'idées.

Qui ne se souvient de ces candidats d'une liste républicaine patronnés par des radicaux et présentés comme tels aux électeurs qui, appelés à s'expliquer sur leurs principes après le premier tour de scrutin, déclarèrent, en réunion publique, que toutes leurs sympathies allaient à ces sœurs, frères et curés que la République voulait chasser et spolier ?

Des radicaux qui ont détenu des fonctions municipales n'ont-ils pas été accusés par de sincères démocrates, leurs meilleurs amis, de faire œuvre plus rétrograde que les municipalités réactionnaires qui les avaient précédés au pouvoir ? — etc. etc. etc.

Nous nous expliquerons là dessus, Monsieur le groupe ? Radical ? ou et quand vous voudrez, mais acceptez-à-t-on cette fois encore le rendez-vous si souvent proposé et toujours ajourné « Si ne die ».

Vous savez il est vrai, l'opinion faite, la question jugée à Cajarc et dans nos communes, mais pendant que nous nous accordons toutes concessions pour réaliser toute l'union du parti républicain, vous vous essayez encore, au moyen de ces attaques anonymes et intéressées, à réveiller ailleurs des suspicions favorables à votre besogne de divisions et de rançunes.

Les alliances et compromissions avec la réaction, vous n'ignorez pas au compte de qui on peut les relever et qui les recherche toujours pour la sauvegarde du seul principe de :

« Ote-toi de là que je m'y mette »

D. LARNAUDIE

Conseiller général

**

M. Larnaudie plaide les circonstances atténuantes, malgré que de ci de là il veuille, par insinuations laisser croire à la pureté de ses actes politiques.

Insinuations, points d'interrogations ne gênent que celui qui les commet car pour nous qui n'insinuations jamais, nous déclarons nettement que le radicalisme de M. Larnaudie paillait devant celui de l'auteur du fillet du 27 janvier.

Mais patience, puisqu'aussi bien nous n'avons pas voulu attaquer spécialement la personnalité de M. Mirabel : M. Mirabel est un nouveau adhérent à la République ; qu'il soit le bienvenu. Néanmoins est-ce une raison, pour lui confier tout de go, un mandat recherché et important, alors qu'à côté il y a de nombreux républicains anciens et dévoués, désintéressés, dignes de la confiance du parti et surtout des élus ?

M. Mirabel a perdu sa qualité de réactionnaire, c'est entendu : mais dans le parti républicain sa place aurait dû être dans le rang.

M. Larnaudie n'en a pas jugé ainsi. La réponse du conseiller général nous est parvenue trop tard pour que nous nous permettions de répondre longuement à sa lettre : peut-être sera-ce pour une autre fois.

En attendant que M. Larnaudie sache bien que ses insinuations ne réfutent pas nos critiques du 27, car il doit savoir mieux que tout autre que si des élus patronnés par des radicaux ont parfois trompé leurs mandats, nous avons été les premiers à le dire.

Cela les républicains le savent comme ils savent que M. Larnaudie lui-même ne vota pas seulement pour les candidats radicaux aux élections sénatoriales de janvier 1906. N'est-ce pas ?

Ce qui revient à dire qu'il est des insinuations qui peuvent être retournées à leur auteur, et en d'autres termes pour sauvegarder la vérité du proverbe : « On ne doit pas parler de corde dans la maison d'un pendu. »

LOUIS BONNET

Bretenoux

Assistance gratuite. — Les Commissions administratives des bureaux de bienfaisance du canton se sont réunies ces jours-ci pour nommer un délégué par canton.

M. Armand Cabanes, maître d'hôtel à Bretenoux, a été élu par 72 voix.

On se demande à Bretenoux combien de voix a pu avoir son concurrent M. le Dr Ayroles, maire révoqué de Bretenoux ? 10 à 12 probablement !

Ce que c'est quand un homme est populaire comme cet excellent docteur.

Pour satisfaire nos amis, nous donnons le résultat exact et complet des élections :

MM. Cabanes..... 72 voix
Diala..... 6 —
de Montmaur..... 6 —
D'Ayroles..... 3 —
Vital, maire de Puybrun 6 —

Puybrun

Comité radical socialiste. — Le Comité radical socialiste de Puybrun ayant envoyé à M. le Préfet une adresse de bienvenue et de félicitations, le Président a reçu la réponse suivante :

« J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien être l'interprète auprès de MM. les membres du Comité radical socialiste de Puybrun pour les remercier des souhaits qu'ils ont bien voulu m'adresser à l'occasion de ma nomination dans le

Département du Lot et pour les féliciter de leur attachement à la République.

Le Préfet du Lot

A. CHAPRON

Albiac

Démission du maire. — On nous annonce que notre maire vient de donner sa démission. Cette décision est, sans doute, si le fait est vrai, dictée par des considérations qui ne sont pas étrangères à la loi de séparation. M. le curé pourrait probablement nous en dire quelque chose, s'il le voulait. Quoiqu'il en soit, nous ne tarderons pas à être fixés et nous en reparlerons.

Saignes

Bruit de démission du maire. — Il paraît que M. Ayroles, notre maire, serait sur le point de démissionner, s'il ne l'a déjà fait, pour ne pas être obligé à faire appliquer la loi de séparation. Il nous avait semblé, jusqu'ici, qu'un bon citoyen, quelle qu'il fût son opinion politique, avait pour premier devoir de se soumettre aux lois de son pays. Nous serions-nous trompé ?

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Décoration. — C'est avec plaisir que nous venons d'apprendre que notre ami Paul Bonjean, propriétaire, Conseiller municipal à Gourdon et membre honoraire de la Mutualité scolaire d'arrondissement, vient d'être décoré de la croix de Chevalier du Mérite agricole.

Tous ceux qui le connaissent se sont réjouis de cette nomination qui récompense un excellent et dévoué républicain très aimé et très estimé.

Nos meilleures et nos plus cordiales félicitations au nouveau chevalier.

Assistance aux vieillards. — Nous donnons ci-après les noms des délégués élus à la majorité membres des commissions cantonales chargées de statuer sur les réclamations qui pourront se produire contre les décisions des Conseils municipaux, touchant l'application de la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance aux vieillards.

Délégués des Sociétés de secours mutuels :

Canton de Gourdon, M. Dauliac, adjoint au maire à Gourdon.

Canton de Gramat, M. Vilhès, greffier de paix à Gramat.

Canton de Labastide-Murat, M. Valat Adolphe, à Labastide-Murat.

Canton de Martel, M. Amb. Chapelle, à Martel.

Canton de Saint-Germain, M. Courbin propriétaire à Concorès.

Canton de Salviac, M. J.-B. Chaussemy, à Salviac.

Canton de Souillac, M. Gaby, à Souillac.

Canton de Vayrac, M. le docteur Mézard, à Vayrac.

Les délégués communaux et des Sociétés de secours mutuels sont nommés pour quatre ans.

Saint-Clair

Bureau de Bienfaisance

Voici ma réponse à la communication parue dans le Journal du Lot, de dimanche dernier. Je reconnais que j'ai dû, à mon grand regret, refuser, faute de ressources, à un indigent très digne d'intérêt, le secours qu'il sollicitait. Mais si mon prédécesseur à la mairie de Saint-Clair avait mis à la création du Bureau de bienfaisance, [pour la fondation duquel son grand oncle M. Baptiste Glandin avait fait un legs de 4.000 fr.] autant d'énergie et de bon vouloir que j'y en apporte moi-même, cette institution si utile en effet, fonctionnerait depuis déjà longtemps et nos pauvres ne seraient pas privés du pain qu'un homme charitable avait voulu leur donner.

La question que l'on me pose n'est pas pour me déplaire.

Ce que je fais ?

Mais tous mes efforts pour conserver aux pauvres de Saint-Clair les épaves de ce legs Glandin si fortement entamé ; et, si je n'y réussis, j'aurai du moins la conscience et la fierté d'avoir lutté de toute mon énergie pour la cause des désertés de la fortune.

C'est ailleurs qu'il faudrait demander ce qu'on a fait, et ce qu'on fait encore.

Au nom des pauvres de Saint-Clair je pose la question. Et, si l'on néglige de me répondre, je vous demande, Monsieur le Directeur, l'hospitalité de vos colonnes pour soumettre les pièces de cette affaire de legs Glandin, — qui intéresse, outre le bureau de bienfaisance de Saint-Clair, celui de Gourdon, — à mes administrés et à vos nombreux lecteurs. Après les tribunaux qui nous ont donné gain de cause, je les fais juges de la conduite de chacun.

En attendant un plus ample exposé, voici d'abord la copie du testament de M. Baptiste Glandin qui donne à la commune de Saint-Clair, qu'il avait administrée pendant 42 ans, la somme de 4.000 francs destinée à y poser les bases d'un bureau de bienfaisance.

Vocatis invocandis

Gourdon, le onze mai mil huit cent quatre-vingt-sept.

Ceci est mon testament.

Je crois avoir suffisamment prouvé l'affection que je porte à ma famille en me dépouillant pour elle de presque tout ce que je possédais au moment où j'ai pensé que cela pouvait être utile à la consolidation de sa fortune. Il ne me reste plus qu'à disposer en bonnes œuvres des trois mille francs que je me suis réservés dans l'acte de cession, et de pareille somme dont je ne suis que dépositaire pour semblable destination et qu'on trouvera en effets ou valeurs.

Ces six mille francs en invoquant l'inspiration de celui qui a promis de ne pas laisser sans récompense un verre d'eau donné en son nom, je le distribue

de la manière suivante, espérant appeler la bénédiction divine sur ma personne et sur ma famille qui n'oubliera jamais je l'espère les traditions de charité qui lui ont été transmises, ce qui sera pour elle un gage de conservation. Je crois dans la somme que j'ai à distribuer et que je ne puis dépasser, devoir faire la plus grande part à la commune de Saint-Clair que j'ai administrée pendant quarante-deux ans et où j'ai toujours déploré l'absence de tout établissement charitable. Je veux donc y poser les bases d'un bureau de bienfaisance. J'engage mes administrés à me seconder dans cette intention que je crois louable, en disposant de leur coté dans leur testament de ce qu'ils pourront en faveur de cet établissement selon leur position de fortune. Qu'ils soient convaincus qu'en n'oubliant pas les pauvres, ils n'oublieront ni eux-mêmes ni leur famille.

En conséquence, je distribue les six mille francs ci-dessus indiqués de la manière suivante. Quatre mille francs à la commune de Saint-Clair pour le premier établissement d'un bureau de bienfaisance.

Je donne à l'hospice de Gourdon le bois que je possède, au lieu de Résoulès et situé sur les communes de Gourdon et de Payrinhac. Lors de la cession que je fis à ma famille il fut bien entendu que je me réservais ce bois pour en disposer comme je l'entendrais et je connais assez mes parents pour supposer la moindre difficulté à cet égard.

Cinq cents francs au bureau de bienfaisance de Gourdon. Deux cents francs à Anne Hébrard, épouse Ansel, au lieu de Signal d'Anzac, commune de St-Projet ma sœur de lait ou à ses héritiers.

Deux cents francs à répartir entre les domestiques. Cinquante francs au metayer de La Pousaie. Six cents vingt-cinq francs à la fabrique de Saint-Clair, dont vingt-cinq francs pour messes.

Trois cents vingt-cinq francs à la fabrique de Notre-Dame des Cordeliers de Gourdon dont vingt-cinq francs également pour messes.

J'entends que les six cents francs que je donne à la fabrique de St-Clair soient employés en travaux de consolidation si cela paraît nécessaire au jugement d'un homme de l'art.

Je donne cinquante francs aux dames Clarisses de Gourdon pour contribuer à l'entretien de la Chapelle du Major et cinquante francs aux pénitents bleus.

Signé : GLANDIN.

Je désire que les legs soient quittes de toutes charges et j'affecte à leur paiement ce qui pourra se trouver en argent m'appartenant ou en dépôt à la caisse d'épargne. Sur les mille francs qui s'y trouvent en ce moment il n'y a que cent francs qui m'appartiennent en propre le reste est à ma belle-sœur.

Mes ressources épuisées, je veux que les frais concernant le bureau de bienfaisance de St-Clair soient payés de préférence.

Je désigne mes héritiers naturels pour exécuteurs testamentaires, les legs ne seront exigibles qu'un an après mon décès mais ils distribueront aux dépens du revenu des créances, cent francs aux pauvres de St-Clair.

Quant aux quatre mille francs que je donne au bureau de St-Clair, on les paiera lorsqu'on le jugera à propos, en servant l'intérêt seul utile au bureau, le capital devant rester intact.

Clôturé à Gourdon le susdit jour, onze mai mil huit cent quatre-vingt-sept.

Signé : Baptiste GLANDIN.

Je lègue toute propriété à ma belle-sœur, tous les meubles qui m'appartiennent soit à Gourdon, soit à Pechrigal.

Premier juillet mil huit cent quatre-vingt-huit.

Signé : Baptiste GLANDIN.

J'ai fait prononcer la validité de ce testament par le tribunal de Gourdon le 24 janvier 1906 ; et la Cour d'Agen, par arrêt du 2 juillet 1906, a confirmé cette décision et a écarté définitivement les moyens de défense des héritiers et leur mauvais vouloir.

Des difficultés nouvelles se présentent ; j'ai la ferme espoir qu'avec l'aide de M. le Préfet du Lot et de M. le Procureur de la République de Gourdon, je parviendrai à les surmonter ou à les écarter, et que la volonté de M. Glandin sera obéie, et la situation des pauvres de St-Clair améliorée conformément au désir de leur généreux donateur.

BRUNET,

Maire de St-Clair.

Souillac

Demain dimanche, la grande tournée « La chute de l'Aigle » donnera sa représentation à Souillac.

Gignac

Une adresse à M. le Préfet. — Le Comité radical socialiste de Gignac réuni en Assemblée générale le 27 janvier, adresse à M. le Préfet du Lot ses chaleureuses félicitations à l'occasion de sa nomination dans notre département, lui envoie ses meilleurs souhaits de bienvenue et l'assure de son attachement aux idées démocratiques laïques et socialistes.

Pour le Comité,

Le président,

LAPEYRONIE.

Voici la réponse de M. le Préfet :

Le Préfet du Lot à M. le Président du Comité radical socialiste de Gignac

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien être l'interprète auprès de MM. les membres du Comité radical socialiste de Gignac pour les remercier des souhaits qu'ils ont bien voulu m'adresser à l'occasion de ma nomination dans le département du Lot et pour le féliciter de leur attachement au gouvernement de la République.

Le Préfet du Lot,

CHAPRON

ACCOUCHEMENT

Labeyrie, par Lapugny (P. de C.) 19 Août 1904.

« J'eus un accouchement fort difficile et ne puis nourrir moi-même mon enfant. C'est à grand-peine que je me tenais debout. J'étais pâle, mes digestions se faisaient très mal. J'avais des douleurs dans le dos ; au moindre froid, je m'enrhumais. J'étais d'autant plus effrayée de ces symptômes qu'à nouveau je me trouvais enceinte. Mes craintes s'évanouirent bientôt cependant car, m'étant mise enfin à suivre un sérieux traitement avec l'Emulsion Scott, je me fortifiai à merveille et, grâce à elle, mis au monde, sans la moindre difficulté cette fois, une charmante petite fille qui elle-même est très bien portante. »

Mme Ponchant.

Et si, souffrant comme Madame Ponchant, vous voulez vous bien porter et avoir de beaux enfants, vous connaissez le remède,

l'EMULSION SCOTT

dont la formule et la préparation sont parfaites. Exigez toujours bien le flacon avec la marque : « Le Pêcheur et la morue ». Prix unique en toutes pharmacies : 4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi. Rendez-vous compte de son agréable saveur et de sa grande digestibilité en commençant d'abord par un simple échantillon que nous vous enverrons franco contre 0,50 timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Deloche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

Carennac

Il fait grèce. — Il y a deux mois environ que nous n'avons ni messe, ni vêpres. Il ne faut pas croire que depuis la loi de séparation on ait démolie l'église. Non ! c'est un trop beau spécimen d'architecture pour que l'on s'amuse ainsi à détruire un monument du XII^e siècle qui fait la joie des vrais amateurs du beau.

Mais le Curé s'est mis en tête de ne pas vouloir dire la messe dans cette église parce qu'elle a été profanée.

— Profanée, dites-vous ? Bah ! — Oui, profanée.

M. le Curé a refusé, le même jour, d'enterrer deux personnes parce que le curé n'avait pas voulu qu'il est, belle, a sonné les cloches.

Dans les communes voisines il n'y a cependant rien de changé ; partout on sonne quand quelqu'un meurt et pendant l'enterrement. Mais Carennac est le pays de la lumière, et notre curé y a vu plus clair que ses confrères. On a sonné les cloches malgré lui, et alors il a filé.

On a fait un enterrement religieux sans curé ; le convoi a été à l'église : on a dit des prières, sans valeur ; on a profané la maison de Dieu.

Vous ignorez, sans doute, qu'un prêtre ne peut plus officier dans cette église, où une foule impie, tambour et drapeau en tête, mais très recueillie, a accompagné une pauvre femme qui jouissait de l'estime et de la considération de tous.

Cette église a besoin d'être... purifiée, et on se demande avec anxiété, à quelle époque on procédera à la cérémonie de la purification.

On attend, paraît-il, l'arrivée d'un nouveau curé ; il serait temps. Celui que nous possédons encore est dans une si fâcheuse posture que, même ses meilleurs amis désirent son départ.

Si Monseigneur avait, par hasard, une paroisse où les intérêts religieux seraient compromis, il aurait avec notre curé un homme de taille à relever la situation. Par son bon caractère et ses manières douces et affectueuses, il s'attirerait de suite la sympathie générale et ferait facilement rentrer dans le giron de l'église déserte, les paroissiens qui nemanqueraient bientôt de chanter :

Ah ! le bon curé mes amis, Que celui de notre pays !

Ussel

Hyménée. — Nous apprenons avec plaisir le mariage de M^{lle} Jeanne Weerts, fille de M. Weerts, artiste-peintre, officier de la Légion d'honneur, avec M. Joseph Auricoste, constructeur de chronomètres, horloger de la marine de l'Etat, fils de notre distingué compatriote, M. Noël Auricoste, ancien député, directeur de l'Office colonial, chevalier de la Légion d'honneur.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

St. D.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Douce Clairette

Tu n'y vas pas de main morte ! Il t'en cuira sans doute, si tu ne t'es déjà brûlée à ce jeu qui consiste à dire la vérité.

C'est un bien mauvais jeu pour éviter à ton corps de jeune femme les flammes éternelles. C'est une bien mauvaise partie pour dépêtrer ton petit cœur républicain de tous les déboires enfantés par l'intrigue politique.

Ta franchise succombera sous le toupet, et la timide vérité que tu voudras faire entendre, sera emportée par le bagou des prétentieux !

Si tu veux me croire, laissons tout ça pour parler d'autre chose.

Si tu savais combien je suis lasse aux enfers ! Satan est de bien mauvaise humeur, il ne nous laisse plus un instant de repos.

Il exige même que je t'écrive en vers. Massacrante corvée !

Heureusement que Boileau n'a pas écrit pour moi son : Art poétique ; sans cela mes alexandrins seraient en mauvaise posture, ce que je regretterais beaucoup, étant donné qu'il me suffira que le comité les trouve détestables sous tous les rapports.

Goûte un peu d'une poésie faite pendant qu'un employé du diable me chauffe la plante des pieds.

Républicain

Ce mot : républicain, s'exprime clairement, il est fier, sonore, il vibre éternellement.

Il fait partir du cœur un long cri de vaillance, il chante liberté, clame la délivrance, souffrant sous l'ironie des monarches aisés. [de 1

— Le mot, républicain, est fait pour tout le monde que l'on est devant lui la haute plate ou ronde. Son seul nom justifie le droit du travailleur. Qui cherche à conquérir sa part dans le bonheur.

— A quoi bon s'estimer socialiste sincère, Un peu collectiviste et révolutionnaire, Opportuniste fin, progressiste rompu.

Où bien grand radical, vaillant et résolu. — Pourquoi caracoler sur des dadas si maigres, Quand on a devant soi, dans sa bouche intégrale, Le mot républicain qui peut suffire à tout.

Pour renvoyer ce titre, en commun, bout à bout. Le mot républicain est tout un seul programme, Qui conquiert le penseur, le réchauffe à sa flamme. Le mot républicain, hante le travailleur, Qu'il soit à l'atelier, ou

